Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20261109-2026_11_09_06-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 novembre 2026

N° 2026/11/09/06

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 30** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *3 novembre 2026*

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Laetitia MIRALLES
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS
Olivier DUDA	Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER
Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN
David KELDERMANS	Nicolas ANGER	Stéphanie DOUESSIN	Emilie GAUDRÉ (à partir du point 10)
François BRISSIER	Clémentine JULIEN	Lisa BOISRAMÉ	Samuel LEFEUVRE
Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY
Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE	Stéphane KERSULEC

Absents :	Émilie GAUDRÉ (jusqu'au point 9)
Arnaud BOMPOIL donne pouvoir à Ludovic LONCLE	Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Romane GALLIAN

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Olivier DUDA

Objet : Tarifs location des salles communales 2027

Rapporteur : Jean-Charles BRIAND

La commune met à disposition des associations, des sociétés et des particuliers plusieurs salles sur le site de l'Orangerie et du château, ainsi que les salles polyvalentes des communes déléguées d'Ossé et de Saint-Aubin-du-Pavail. Ces locations sont facturées selon une grille tarifaire approuvée chaque année par le conseil municipal, dans le respect du règlement intérieur des salles.

Les tarifs en vigueur ont été fixés par délibération du 20 octobre 2025.

Évolution proposée pour 2027

Il est proposé de revaloriser ces tarifs de 2,2 %, taux correspondant à l'inflation prévue pour 2026, en les arrondissant afin de faciliter leur règlement par les usagers. Le détail des tarifs actuels et proposés figure en annexe **(Annexe 1.6)** à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2144-3,

Vu le règlement intérieur des salles communales,

Vu la délibération n°2025-10-20-05 du conseil municipal du 20 octobre 2025 fixant les tarifs de location des salles communales applicables en 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « Stratégie budgétaire et finances » du 27 octobre 2026,

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20261109-2026_11_09_06-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Fixe les tarifs de location des salles communales applicables à compter du 1er janvier 2027,**
- **Dit que ces tarifs se substituent, à compter de cette même date, à ceux fixés par la délibération du 20 octobre 2025.**

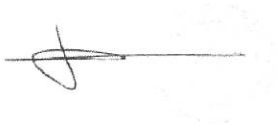
Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué aux Affaires Scolaires,
Périscolaires et Numérique



Olivier DUDA

Olivier DUDA